



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 05 janvier 2014

"BEJISA" Phase de sauvegarde Besoins prioritaires urgents en eau pour l'agriculture

Tout au long de la phase de sauvegarde, les services de l'Etat et leurs partenaires restent mobilisés pour assurer dans les meilleures conditions le retour à la normale de l'activité.

Face aux besoins urgents en eau de certains exploitants agricoles à la suite des dégâts causés par le cyclone Bėjisa, les pouvoirs publics et les filières agricoles se sont associés pour mettre en place un dispositif de réponse aux demandes.

Le sous-préfet de Saint-Pierre, le président de la chambre d'agriculture, le président de la fédération régionale des coopératives agricoles et son directeur, le directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et le commandant du groupement sud du SDIS se sont réunis ce matin à la sous-préfecture de Saint-Pierre afin de préciser le dispositif mis en place dès hier samedi 4 janvier 2014, et qui a déjà permis de traiter plus d'une dizaine de situations très difficiles.

Pour leurs besoins prioritaires et urgents en eau, les exploitants agricoles ne doivent pas s'adresser directement au SDIS mais doivent appeler les numéros suivants selon les filières concernées :

- filière lait : 0692 70 49 45
- filière bovin viande : 0692 67 48 32
- filière volaille : 0692 64 64 83 (AVIPOLE) / 0692 66 13 90 (Fermiers du sud)
- filière porcine : 0692 67 55 47
- filière cunicole : 0692 64 40 18
- filière fruits et légumes, horticulture : 06 92 86 02 75

La chambre d'agriculture met également un numéro à disposition : 0692 00 35 77

Les demandes validées par la chambre d'agriculture sont transmises au SDIS qui mettra en œuvre ses moyens pour livrer en eau les exploitations reconnues prioritaires.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre du dispositif validé par le conseil général, la chambre d'agriculture et le SDIS.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Twitter : @Prefet974 - Site Internet : www.reunion.gouv.fr

